

VISITE | La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a organisé jeudi 25 avril à destination des agriculteurs, propriétaires forestiers et professionnels de la filière bois, la découverte d'une nouvelle unité de fabrication de granulés de bois à La Roche-des-Arnauds.

Des pellets **made in Hautes-Alpes**

Le jeudi 25 avril, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a invité les agriculteurs, les propriétaires forestiers et les professionnels de la filière bois à visiter la nouvelle unité de fabrication de granulés de bois qui se trouve dans la zone artisanale des Iscles à La Roche-des-Arnauds.

Ce rendez-vous a été proposé dans le cadre de la mission des chambres d'agriculture pour le développement de la filière bois qui est financé par la Draaf Paca au travers du programme ADEVBOIS.

Le gérant de la société « Granulés de bois des Hautes-Alpes », Valentin Jeanselme, a présenté l'outil de production de pellets qui est aujourd'hui l'unité la plus importante de ce type en Paca mais également une des plus petite de l'hexagone. En effet, elle fabrique entre 5 000 et 7 000 tonnes de granulés de bois par an qui sont destinés aux matériels de chauffage conçus pour

fonctionner avec ce combustible : poêles et chaudières. Cette unité a nécessité environ trois millions d'euros d'investissement avec un plan de financement abondé par des subventions de la région Sud-Paca et de l'État (ADEME). Elle emploie trois personnes à temps plein : deux pour la production et une pour la vente et le suivi administratif.

Les granulés sont fabriqués à partir d'un mélange de sciure de bois et de plaquettes de bois écorcées qui proviennent de scieries. En règle générale, ce mélange est élaboré avec 75 % de sciure et 25 % de plaquette composé uniquement d'essences résineuses : pins (noir d'Autriche, sylvestre et à crochet), mélèze et sapin.

Un procédé maîtrisé

À l'arrivée sur le site, sciure et plaquettes doivent être séchées afin que le taux d'humidité des granulés avoisine les 8 %. En effet, la plupart



La presse à granulé permet de produire entre 15 et 20 tonnes de pellet par jour.

des bois sont sciés verts et le taux d'humidité à l'entrée de la chaîne de production est la plupart du temps supérieur à 40 %. Le séchage s'opère en début de chaîne dans un cylindre en mouvement où il est pulsé de l'air chaud produit grâce à une chaudière qui fonctionne à la plaquette de bois. Une fois séché, le mélange de sciure et de plaquette bois est stocké dans un silo.

Par la suite, il est affiné dans un broyeur qui réduit la grosseur des plaquettes puis envoyé dans la presse qui fabrique les granulés. Il n'y a aucun aditif : la pression et la chaleur dégagée pendant l'opération suffisent pour conserver la forme du pellet durablement. À la sortie de la presse, les granulés sont stockés dans une tour de refroidissement avant d'être dirigés vers les différents conditionnements : sacs, big bags ou silos.

90 % de la production est vendue à des particuliers en sac de 15 kg : prix 6 €/sac ou 420 €/tonne par palette de 70 sacs (1 050 kg). Il est possible d'acheter des big bags d'une tonne ou de se faire livrer dans un silo prévu à cet effet par un camion souffleur.

C'est le cas par exemple de la chaudière de la Maison de l'agriculture des Hautes-Alpes située 2, rue Paul-Aubert à Gap qui est chauffée par du « granulé de bois des Hautes-Alpes » produit sur ce site.

La particularité de cette entreprise provient du fait qu'elle a choisi de fonctionner uniquement en circuit court. En effet, la totalité des composants provient des scieries des Hautes-Alpes qui transforment du bois issu des forêts de notre département qui sont gérées durablement. Les granulés sont distribués uniquement sur les Hautes-Alpes.



Les granulés peuvent être conditionnés en sac de 15 kg et arborent le logo HAUTES-ALPES Naturellement®.

Cette démarche volontaire, est garantie par la marque HAUTES-ALPES Naturellement® de la chambre d'agriculture. Elle permet aux consommateurs de distinguer les produits issus de l'agriculture et des forêts des Hautes-Alpes qui ont été transformés sur notre territoire. ■

Jean-Michel Rayne,
chambre d'agriculture des
Hautes-Alpes

Contacts :

Les granulés de bois des Hautes-Alpes :
ZI les Iscles, 05400 La Roche-des-Arnauds, Tél. : 07 84 30 78 74 ou
info@granulesbois05.fr
Éric Meynadier, Tél. : 06 80 67 99 73
ou eric.meynadier@hautes-alpes.chambagri.fr
Jean Michel Rayne, Tél. : 06 71 07 71 37
ou jean-michel.rayne@hautes-alpes.chambagri.fr



La « fumée » qui s'échappe de l'unité de fabrication est composée uniquement de vapeur d'eau issue du processus de séchage de la sciure et des plaquettes avant la mise sous presse.